



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27 Rev. 2
25 septembre 2025

Original : ANGLAIS

Onzième réunion du Comité consultatif
scientifique et technique (CCST) du Protocole
relatif aux zones spécialement protégées et à la
faune et la flore sauvages (SPA) dans la région
des Caraïbes élargie

Panama City, Panama
30 juin – 3 juillet 2025

**PROJET DE PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION DE CARTHAGENE CONTRE
L'INONDATION DES SARGASSES**

Cette réunion se tient en mode hybride. Les délégués sont priés de télécharger tous les documents de la réunion au format électronique si nécessaire.

PROJET DE PLAN D'ACTION CONTRE L'INONDATION DES SARGASSES

INTRODUCTION

1. Les tâches spécifiques du groupe de travail sur les sargasses recommandées par le STAC10, telles qu'énoncées dans le paragraphe 4 de l'annexe « Tâches et présidents des groupes de travail *ad hoc* du SPAW pour 2024-2025 », sont les suivantes :
 - Interroger les Parties contractantes sur leurs besoins en matière de gestion de l'afflux de sargasses et sur la manière dont cet afflux peut affecter la mise en œuvre de leurs obligations au titre du Protocole SPAW et de la Convention de Carthagène, ainsi que du Protocole LBS, le cas échéant.
 - Compte tenu des résultats de l'enquête et des consultations, ainsi que de toute consultation avec des experts supplémentaires, le cas échéant, mettre à jour et hiérarchiser le plan d'action proposé par le groupe de travail sur les sargasses dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/7 pour examen par le STAC11 du SPAW et la COP 13.

Le présent document répond également à la décision 9 de la COP17/IGM20 qui demande au Secrétariat de présenter un projet de plan d'action élaboré en réponse à la recommandation VI du SPAW STAC10, sous réserve de l'approbation du SPAW COP13, à la COP18 de la Convention de Carthagène pour décision.

PROJET DE PLAN D'ACTION

2. Objectif: Améliorer la coopération régionale et la capacité à gérer efficacement les épisodes d'inondation de sargasses et leur accumulation côtière dans les écosystèmes marins et côtiers de la région des Caraïbes.
3. Ce plan d'action est destiné à servir de cadre pour orienter les activités liées aux sargasses au niveau national et régional . Le groupe de travail sur les sargasses recommande que ce plan d'action soit présenté lors de la prochaine réunion du SPAW STAC et de la COP, ainsi que lors de la réunion intergouvernementale de Carthagène.
4. Le plan d'action s'appuie principalement sur les résultats de l'enquête (UNEP(DEPI)/CARWG.45/INF 26 Rapport sur les besoins des Parties contractantes en matière de gestion de l'inondation par les sargasses) et sur les contributions du groupe de travail *ad hoc* du SPAW STAC sur les sargasses et du mandat du SPAW STAC, avec la participation des membres du groupe de travail ouvert LBS. (Liste des experts ayant participé à l'élaboration du plan d'action UNEP(DEPI)/CARWG.45/INF 25 Rapport du groupe de travail sur les sargasses).
5. Le présent document a été examiné par le STAC 11 et sera soumis à la COP13 du SPAW et à la COP18 de la Convention de Carthagène pour décision.

<u>Composante</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Lignes d'action</u>	<u>Priorité</u> (élevé, moyen, faible)	<u>Résultats</u>	<u>Niveau d'action</u>
1. Coopération, coordination et gouvernance	Objectif 1.1 Renforcer la coopération entre le SPAW et le protocole LBS et les agences régionales qui coordonnent la mise en œuvre des plans et initiatives régionaux pertinents visant à lutter contre les invasions de sargasses.	1.1.1 Faciliter la coordination des efforts dans toute la région pour gérer les sargasses.	MOYEN	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les mécanismes régionaux de coordination existants en matière de sargasses. • Renforcer ou créer des mécanismes régionaux de coordination pour les sargasses. • Sensibiliser la communauté internationale aux conséquences de l'inondation des sargasses et de l'accumulation côtière). • Protocoles d'accord/déclarations de coopération et autres manifestations concrètes de collaboration (par exemple, plans de travail conjoints, événements co-organisés) entre le Secrétariat de la Convention de Carthagène, le SPAW-RAC, les LBS-RAC et les principaux organismes régionaux (par exemple, la Convention pour la interaméricaine des tortues marines, l'ACS , l'OECS, le CRFM, le PNUE etc.). 	CAR et secrétariats
		1.1.2 Mettre en œuvre des plans de travail intégrés et coordonnés entre les SPAW et les LBS, ainsi que des stratégies, des plans, des politiques ou d'autres instruments traitant des sargasses au niveau régional.	HAUT		CAR et secrétariat
		1.1.3 Élaborer des meilleures pratiques, procédures appropriées à l' e et lignes directrices à l'échelle régionale et pour une réponse e aux événements d'inondation par les sargasses afin de protéger la biodiversité et la santé humaine.	HAUTMOYEN		CAR et Secrétariats PC
	Objectif 1.2 Faciliter la coordination entre les organisations gouvernementales aux niveaux national et infranational et renforcer les liens avec le secteur privé afin d'élaborer/mettre en œuvre des plans de gestion des sargasses et des mesures visant à atténuer les impacts sur la biodiversité et les	1.2.1 Soutenir la collaboration entre les institutions gouvernementales infranationales , les institutions gouvernementales nationales et le secteur privé.	ÉLEVÉMOYEN	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de pays bénéficiant d'initiatives de réduction de l'inondation par les sargasses. • Mise en place de mécanismes de coordination et de collaboration entre les institutions gouvernementales infranationales et nationales et le secteur privé. • Développement de partenariats public-privé pour la mise en œuvre des plans nationaux. 	Les CAR et secrétariats

	écosystèmes côtiers.	1.2.2 Coordonner les efforts de renforcement des capacités liées à la gestion des activités des secteurs public et/ou privé axées sur l'atténuation des impacts de l'inondation des sargasses sur les écosystèmes côtiers, la biodiversité et les communautés côtières.	MOYENNE		CAR et Secrétariats PC
		1.2.3 Soutien à l'élaboration et/ou à la mise à jour et à la mise en œuvre du plan directeur national.	HAUT		Les CAR et secrétariats

<u>Composante</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Lignes d'action</u>	<u>Niveau de priorité</u> (élevé, moyen, faible)	<u>Résultats</u>	<u>Niveau d'action</u>
<u>2. Recherche</u>	Objectif 2.1 Faciliter/soutenir la recherche scientifique afin de combler les lacunes actuelles en matière de connaissances et d'améliorer la réponse aux inondations de sargasses.	2.1.1 Faciliter/soutenir la recherche scientifique visant à évaluer et à surveiller les impacts des différentes prises pour lutter contre les invasions de sargasses mesures (par exemple, nettoyage des plages, utilisation de barrières dans l'eau, récolte dans l'eau, enfoncement, stockage, élimination, utilisation de produits à base de sargasses, élimination des sous-produits) sur la biodiversité. Documenter les meilleures pratiques pour lutter contre l'inondation de sargasses. Ces efforts doivent tenir compte de la nécessité pour les observateurs de signaler les prises accessoires lorsque les sargasses sont récoltées dans l'eau.	HAUT	<ul style="list-style-type: none"> Les évaluations et la surveillance s'appuient sur les interactions avec les partenaires des centres d'information existants (par exemple, le centre d'information sur les sargasses de l'IOCaribe et GEO Blue Planet). Développement d'un outil de surveillance/alerte précoce ou amélioration des outils existants, en tenant compte, le cas échéant, des informations fournies par la science citoyenne. 	SPAW RAC
		2.1.2 Faciliter/soutenir la recherche scientifique visant à évaluer et à surveiller les impacts des sargasses sur la biodiversité (y compris les espèces énumérées dans les annexes du Protocole SPAW), les écosystèmes, la santé publique, les communautés locales et d'autres paramètres environnementaux (par exemple, les métaux lourds et les métalloïdes, les pesticides adsorbés, les microplastiques et les espèces exotiques associés, les gaz toxiques, les lixiviats). Identifier les procédures normalisées et les meilleures pratiques.	HAUT		<ul style="list-style-type: none"> Publication dans des revues à comité de lecture d'articles de recherche apportant des réponses aux lacunes dans les connaissances nécessaires pour améliorer la gestion des sargasses dans les Caraïbes élargies, et diffusion à grande échelle des messages clés auprès des parties prenantes régionales. Procédures normalisées pour évaluer et surveiller les impacts de l'inondation de sargasses sur la biodiversité, en collaboration avec des institutions de premier plan (par exemple, le CERMES). Élaboration d'un modèle pour la collecte de données.
		2.1.3 Faciliter/soutenir la recherche scientifique visant à améliorer l'accès à l'information sur les prévisions, les mouvements et le suivi des événements d'inondation/échouage de sargasses à une échelle significative pour les gestionnaires (par exemple, modélisation des courants locaux et des régimes de vent couplée à des prévisions sur les sargasses en pleine mer) afin d'améliorer la préparation à l'atténuation des dommages causés aux écosystèmes marins côtiers et à la biodiversité.	ÉLEVÉ	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du livre blanc sur les sargasses, « Sargassum Outbreak in the Caribbean: Challenges, Opportunities and Regional Situation » (Prolifération des sargasses dans les Caraïbes : défis, opportunités et situation régionale), évalué par des pairs. 	
		2.1.4 Encourager la collaboration entre les laboratoires régionaux afin de renforcer les capacités régionales en matière d'analyse des	MOYEN		<ul style="list-style-type: none"> Rapport/site web en langage clair

		métaux lourds et des métalloïdes.		<p>résumant les connaissances actuelles sur la contamination par les métaux lourds et/ou les métalloïdes associés aux sargasses à l'intention des parties prenantes de l' .</p>	
		2.1.5 Faciliter/soutenir la recherche scientifique visant à identifier et à évaluer les facteurs locaux (par exemple, les nutriments ou autres polluants) dans la zone couverte par la Convention de Carthagène qui pourraient contribuer à l'accumulation côtière et aux inondations.	MOYEN	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport/site web rédigé en langage clair résumant les connaissances actuelles sur la gestion de l'inondation de sargasses et les meilleures pratiques en matière d'intervention. 	LBS RAC et secrétariat

<u>Composante</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Lignes d'action</u>	<u>Niveau de priorité</u> (élevé, moyen, faible)	<u>Résultats</u>	<u>Niveau d'action</u>
		et/ou augmentation de l'adsorption des produits chimiques toxiques par les sargasses et/ou des déchets solides (par exemple, ordures, microplastiques) associés aux radeaux de sargasses ou transportés par ceux-ci.		<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'identification d'indicateurs sur les facteurs locaux et la collecte de données pratiques et concrètes afin d'améliorer les mesures prises en réponse à l'inondation de sargasses. 	
3. Réponse -	Objectif 3.1 Promouvoir les meilleures pratiques en matière de réponse à l'inondation de sargasses et le renforcement des capacités sur la base de preuves scientifiques, d'une gestion adaptative et des connaissances locales	3.1.1 Impliquer la communauté locale et les utilisateurs des ressources (par exemple, les pêcheurs) dans l'amélioration des opérations de réponse à l'inondation de sargasses, en tenant compte des connaissances scientifiques et locales.	MOYEN	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de lignes directrices pour la lutte contre les sargasses, comprenant les meilleures pratiques de gestion et les enseignements tirés. 	Parties contractantes
		3.1.2 Activités de renforcement des capacités aux niveaux régional et national pour atténuer et gérer l'inondation de sargasses.	MOYEN		Secrétariat, SPAW, LBS-CAR et parties contractantes
4. Communication et sensibilisation	Objectif 4.1 Accroître la sensibilisation, les connaissances et la compréhension des impacts de l'inondation de sargasses dans la région des Caraïbes élargie.	<p>4.1.1 Organiser des webinaires et des tables rondes virtuels ou en présentiel.</p> <p>4.1.2 Identifier les principales parties prenantes et les principaux partenaires.</p>	MOYEN	<ul style="list-style-type: none"> Un site web au niveau régional (par exemple, Sargassum Information Hub, projet SargCoop II) Partenariat avec des universités et des organisations pertinentes (par exemple, GEO Blue Planet, SFU, Texas A & M, UWI) Actif en ligne et, si le financement le permet, en personne Discussion et coordination entre experts au niveau régional 	Secrétariat, SPAW et LBS-RAC
5. Ressources financières durables	Objectif 5.1 Améliorer l'accès à un financement durable	5.1.1 Identification et accès aux ressources de financement pour les Parties contractantes, les autres parties prenantes, le Secrétariat de la Convention de Carthage et les CAR.	ÉLEVÉ	<ul style="list-style-type: none"> Activités prioritaires proposées avec budget et calendrier dans le cadre du Secrétariat de la Convention de Carthage 	Secrétariat, SPAW et LBS-CAR

<u>Composante</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Lignes d'action</u>	<u>Niveau de priorité</u> (élevé, moyen, faible)	<u>Résultats</u>	<u>Niveau d'action</u>
	Ressources pour la recherche et la réponse au problème des sargasses par les Parties contractantes, les autres parties prenantes et le Secrétariat de la Convention de Carthagène.	5.1.2 Identification des lacunes régionales en matière de financement pour la lutte contre les invasions de sargasses.	MOYEN	Convention, SPAW et plan de travail LBS.	Secrétariat, SPAW et LBS-RAC

Définition des colonnes :

Composante : Piliers du plan de travail proposé dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/7” et des thèmes abordés dans l'étude.

Objectifs : cibles à atteindre.

Lignes d'action : Sous-objectif axé sur les actions.

Priorité : niveau de priorité attribué à chaque ligne d'action en fonction des résultats de l'enquête et des contributions des experts du groupe de travail SPAW/LBS Sargassum. Choix possibles : élevé - moyen - faible.

Résultats : Liste des résultats souhaités.

Niveau d'action : niveau de l'organisation impliquée dans la mise en œuvre ou la coordination des lignes d'action. Il peut s'agir du Secrétariat de la Convention de Carthagène, du CAR SPAW, des CAR LBS ou des Parties contractantes (sans spécifier un État particulier).

Ajouts à la composante financement durable

6. Objectifs :

- Identifier des ressources de financement durable pour la gestion des sargasses
- Explorer les possibilités de financement pour les Parties contractantes afin d'améliorer la recherche et les réponses sur le terrain.

7. Les possibilités et ressources de financement potentielles pourraient inclure :

- SARGCOOP II (projet Interreg de l'Union européenne)
- Fonds vert pour le climat

- INTERREG - Programme de l'Union européenne visant à maximiser le retour sur investissement du Fonds européen de développement régional ; cofinance jusqu'à 85 % des activités des projets de coopération interrégionale ; soutient la recherche et l'innovation, la compétitivité des PME, l'économie à faible intensité de carbone, l'environnement et l'efficacité des ressources
- BPI-France - Agence française pour l'innovation ; soutient les microentreprises et les PME
- Projet d'Expertise France financé par l'Agence française de développement (AFD)
- Horizon Europe (projets de l'Union européenne)
- Programme de petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial
- Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
- Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres Stratégie 2017-2021
- Accords de financement bilatéraux
- FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)

Compte tenu des différents statuts des Parties contractantes (PEID, pays européens, pays indépendants, territoires, etc.), chaque option ne couvre pas toutes les Parties contractantes.